



# RESPONSABLE D'UNITÉ SCOUTISME FRANÇAIS

## PRÉSENTATION DU TITRE

Le responsable d'unité est un des acteurs essentiels de la transmission du projet de l'association, en conformité avec les principes éducatifs et les règles de fonctionnement. Il assure la préparation, l'organisation, la réalisation et l'évaluation du projet pédagogique dont il a la responsabilité.

Le responsable d'unité accompagne, dans leur progression, les enfants et les jeunes engagés dans la vie de l'unité en lien avec son équipe.

Le titre « Responsable d'unité Scoutisme Français », habilite le détenteur à assurer la direction des activités organisées par l'association pendant l'année scolaire (activités hors camp de scoutisme).

Le statut de stagiaire confère les mêmes droits et prérogatives.

## NOMINATION DANS LA FONCTION

Conditions d'accès

- Être âgé de 18 ans
- Être titulaire du certificat d'aptitudes aux fonctions d' « animateur Scoutisme Français »

## CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION.

La nomination dans la fonction est prononcée par le responsable régional ou de la commission formation (par délégation) sur proposition du responsable de groupe pour une durée d'1 an.

## DÉFINITIONS DE LA RESPONSABILITÉ ET DES OBLIGATIONS LIÉES À L'EXERCICE DE LA FONCTION

Le responsable d'unité contractualise son engagement avec le responsable de groupe

- Organisation et réalisation du projet pédagogique de l'unité.
- Direction de l'équipe pédagogique pendant l'année
- Coordination de l'unité (groupe d'enfants) dans les activités d'années (réunions, sorties, week-ends)
- Garant de la sécurité physique et morale des enfants et des jeunes
- Participation au fonctionnement démocratique du groupe local

## LES LIMITES D'EXERCICE

- L'effectif d'enfants et de jeunes placés sous la responsabilité du Responsable d'unité est limité à 50 participants.
- Le titre de responsable d'unité donne droit à diriger un mini-camp de 3 nuits maximum et donne donc pas droit à diriger un camp d'été.
- Le responsable d'unité est placé sous l'autorité du responsable régional.

## PRÉROGATIVES RATTACHÉES AU TITRE ET CONFIES À SON DÉTENTEUR.

- Diriger l'équipe pédagogique pendant l'année.
- Coordonner l'unité (groupe d'enfants) dans les activités d'année (réunions, sorties, week-ends, mini camps de 3 nuits maximum)

# PARCOURS DE FORMATION

## MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA FORMATION

- Le cahier des charges est fixé par l'échelon national qui délègue l'organisation de la formation à l'échelon régional.
- Le groupe local est fortement associé au dispositif d'accompagnement et de formation. Il a la responsabilité de l'entrée en fonction, de la mise en œuvre du projet pédagogique et de l'évaluation des compétences du responsable d'unité.
- Les sessions de formation sont organisées par l'échelon régional. Elles peuvent se dérouler sous la forme d'un stage approfondissement, spécialisation « Responsable d'Unité » ou sous la forme de WE en discontinu. Possibilité d'organisation inter régionale.

## LA FORMATION

Obligation de participation à la formation initiale :

- Engagement dans la fonction et dans le parcours de formation
- Expérience d'animation en camp de scoutisme
- Formation initiale (sous forme de session ou d'un module de 2 jours minimum)
- Coordination des activités d'année de l'unité (14 journées minimum)
- Organisation et réalisation d'un projet pédagogique
- Formation complémentaire (sous forme de WE ou modules)
- Entretien d'évaluation à partir du référentiel de compétences

# CERTIFICATION ET RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES

## ACCOMPAGNEMENT ET ÉVALUATION

- Le Statut de stagiaire est conféré dès l'engagement dans la fonction, sa durée de validité est fixée à 2 ans à partir du début de la formation. Une prolongation d'un an peut être accordée sur demande.
- L'accompagnement dans le parcours de formation est dispensé par le responsable du groupe local ou le responsable pédagogique.
- Le suivi de l'ensemble de la formation est assuré par l'échelon régional ou national.
- Entretien d'évaluation annuel avec le responsable de groupe pour valider les compétences et clarifier les engagements réciproques liés à l'exercice de la fonction.

## CRITÈRES D'OBTENTION DU TITRE

- Le Responsable d'Unité stagiaire a suivi le cursus de formation dans sa totalité
- Il répond favorablement aux compétences requises et évaluées en entretien

Le Certificat d'aptitude aux fonctions de Responsable d'Unité Scoutisme Français est délivré par le responsable régional sur proposition du responsable de groupe, après évaluation des compétences.

## VALIDATION D'ACQUIS

La validation d'acquis est délivrée par l'équipe régionale ou nationale sur la base d'un dossier de demande d'équivalence précisant les compétences et expériences de la personne.

## CONDITIONS MINIMALES :

- justifier d'au moins deux expériences de direction des activités d'année au cours des 3 dernières années.
  - Répondre favorablement aux compétences requises et évaluées en entretien
- L'obtention peut être conditionnée par la participation à un camp ou à une année d'activité

## TEMPS À CONSACRER :

Le temps à consacrer est lié au fonctionnement du groupe et au projet pédagogique mis en œuvre.

- Formation initiale : 2 jours.
- Réunions du groupe : 1 conseil de groupe par mois.
- Congrès régional : 2 jours par an
- Réunions de préparation des activités : 1 ou 2 par mois.
- Direction des activités : 1 ou 2 journées par mois.
- Participation au camp d'été : 2 à 3 semaines (mais pas en direction).

## MISSIONS ET TÂCHES À ACCOMPLIR :

La fonction de responsable d'unité nécessite de multiples compétences, et beaucoup d'investissement. Les missions sont déclinées dans le référentiel de compétence.

## FORMATION INITIALE : Accueil et engagement dans la fonction

### *Accueil dans la fonction.*

La certification de responsable d'animation «Animateur Scoutisme Français» permet de s'engager dans l'exercice de la fonction de responsable d'unité.

Le statut de «Responsable d'unité stagiaire» est conféré au cours d'un module d'accueil par la contractualisation d'un engagement dans le parcours de formation.

### Le module de formation initiale

Un module de formation initiale et d'accueil dans la fonction est proposé au stagiaire, organisé par l'échelon régional, au cours d'un regroupement ou proposé par l'échelon national (en lien avec l'équipe métiers « Adultes dans le Scoutisme du pôle intéressé)

### Le livret de suivi

Il convient de remplir l'imprimé référencé ERUS (Engagement Responsable d'Unité Stagiaire).

Le statut de Responsable d'Unité stagiaire est conféré dès contractualisation de cet engagement.

## ACCOMPAGNEMENT.

Au-delà de la formation dispensée, le parcours 1<sup>er</sup> degré repose sur un accompagnement et un suivi du stagiaire qui facilitent la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation continue. C'est au responsable de groupe ou pédagogique de garantir la démarche de suivi de formation, il peut déléguer la mission

## CERTIFICATION PAR RCE

Le Nouveau Plan de formation prévoit les modalités de délivrance des titres par validation des acquis.

L'expérience des acteurs, leur formation personnelle ou professionnelle sont prises en compte et peuvent permettre, sous condition, la délivrance d'un titre par l'échelon concerné.

## DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Les étapes de l'évaluation restent similaires à celles mises en œuvre depuis le début du 1<sup>er</sup> degré.

Le référentiel de compétences présente 8 compétences générales, déclinée en plusieurs compétences opérationnelles.

## LA CERTIFICATION

La validation du certificat RUSF est de responsabilité régionale. L'équipe régionale et/ou nationale certifie les compétences acquises, après avis de la structure locale.

## EXPÉRIENCE PRATIQUE D'ANNÉE

Une expérience pour construire des compétences

L'exercice de la fonction de responsable d'unité s'inscrit dans une démarche de progression. La première étape consiste à identifier les « objectifs et moyens à mettre en œuvre ».

L'expérience pratique d'année fait l'objet d'une évaluation assumée par le groupe local.

Les compétences attendues du responsable d'unité doivent être mises en œuvre et évaluées.

Cette première expérience de la durée d'une année scolaire, si elle est bien mise à profit, donne les bases nécessaires à l'exercice de la responsabilité d'une unité.

A l'issue de cette expérience pratique, une évaluation de l'expérience pratique permet de mesurer l'acquisition des compétences nécessaires pour assumer la fonction de responsable d'unité.

## FORMATION COMPLÉMENTAIRE

Le module complémentaire de formation des responsables d'unité a pour objectifs :

- ⑩ Analyser sa pratique et identifier ses objectifs de progression.
- ⑩ Enrichir ses connaissances et compétences dans l'exercice de la fonction
- ⑩ Évaluer ses compétences en vue de la certification 1<sup>er</sup> degré.

CE MODULE EST ORGANISÉ PAR L'ÉCHELON RÉGIONAL. IL EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES RESPONSABLES D'UNITÉS EN FORMATION, DÉSIREUX D'OBTENIR LA CERTIFICATION DE LEURS COMPÉTENCES.

# CONTENUS DE LA FORMATION

## ANALYSE DE L'EXERCICE DE LA FONCTION :

- Les réussites et les difficultés rencontrées
- Les attentes en formation
- Les objectifs de progression

## CONTENUS À ABORDER :

- Organiser le travail pédagogique de l'unité
- Rôle formateur du responsable d'unité
- Déléguer et contrôler
- Dispositif de communication à destination des familles
- Associer les parents au projet d'unité
- Inscrire le Projet Pédagogique d'unité dans la politique locale, régionale et nationale des EEDF
- Inscrire le Projet Pédagogique dans le partenariat avec l'environnement local.
- Recruter des enfants et des jeunes
- Participer à la construction de l'engagement des acteurs
- Poursuivre sa formation

## EVALUATION DES COMPÉTENCES

- Auto évaluation
- Co évaluation
- Demande de certification des compétences



# REFERENTIEL DE COMPETENCES DU RESPONSABLE D'UNITE SCOUTISME FRANCAIS

## GARANTIR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ÉDUCATIF ET DE LA VIE COLLECTIVE.

Mettre en œuvre les principes éducatifs et les éléments de la méthode scout.

Comprendre et expliciter le projet éducatif de son association de scoutisme.

Recueillir, analyser et prendre en compte les attentes et besoins des enfants et jeunes.

Garantir l'organisation d'espaces de parole et de décision qui permettent de prendre en compte et d'associer chaque individu aux décisions.

Proposer des activités qui contribuent à l'implication sociale et l'éducation citoyenne des enfants et des jeunes.

Participer au fonctionnement démocratique de l'association et faciliter l'engagement de son équipe dans celui-ci.

Mettre en œuvre une dynamique d'ouverture et de développement de l'unité.

## GARANTIR L'ÉLABORATION, LA MISE EN PRATIQUE ET L'ÉVALUATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE D'ANNÉE.

Mettre en application les propositions éducatives et pédagogiques de l'association, en particulier concernant la tranche d'âge de son unité.

Utiliser la vie en plein air comme support d'activités.

Garantir l'organisation et l'animation de projets d'activités de qualité dans différents domaines.

Elaborer, un projet pédagogique d'année, en associant l'équipe d'animation et les participants.

Mettre en œuvre un projet pédagogique d'année, en associant l'équipe d'animation et les participants.

Évaluer et faire évaluer le projet pédagogique par tous (enfants et équipe d'animation) ; tenir compte de cette évaluation pour se lancer dans un nouveau projet.

Inscrire les projets et les activités dans la continuité éducative.

## GARANTIR LA SÉCURITÉ PHYSIQUE ET LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS ET DES JEUNES.

Différencier responsabilité civile et responsabilité pénale.

Connaître et appliquer la réglementation concernant la protection des mineurs qui régit nos activités d'année.

Accueillir les nouveaux venus et faciliter leur intégration dans l'unité.

Garantir le respect des besoins, capacités et limites des enfants et des jeunes.

Garantir le suivi sanitaire des enfants ou des jeunes.

Définir des limites et des interdits et les faire respecter par les enfants et les jeunes.

Adapter les activités prévues en fonction des circonstances (météo, rythme, fatigue...).

Garantir la mise en œuvre d'une relation éducative basée sur la présence, l'écoute, le respect, la confiance.

## ORGANISER ET COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE DE LA VIE QUOTIDIENNE.

Organiser et assurer le suivi des enfants et des jeunes dans la vie quotidienne en tenant compte des besoins de chacun.

Organiser les services (vaisselle, rangement...), y participer et associer les enfants ou les jeunes.

Garantir l'application des règles d'hygiène et l'équilibre alimentaire.

Aménager l'environnement naturel pour permettre une vie quotidienne, en plein air de qualité.

### ANIMER ET COORDONNER UNE ÉQUIPE D'ANIMATION.

Accueillir, accompagner et conseiller chaque membre de l'équipe d'animation.

Favoriser l'enrichissement des compétences de l'équipe.

Affirmer ses points de vue tout en prenant en compte l'avis de tous.

Prendre position en tant que responsable d'unité et être en mesure de décider.

Définir les règles de fonctionnement de l'équipe (limites, sanctions...).

Respecter et mettre en œuvre les décisions d'équipe d'animation.

Déléguer et contrôler la délégation.

Gérer les conflits.

### COMMUNIQUER (PARENTS, ENVIRONNEMENT...).

Informers les parents du projet et du vécu de leur enfant.

Etablir et entretenir des relations de confiance avec les parents.

Organiser une réunion de parents sur un thème précis (camp, projet...).

Communiquer avec les médias autour de ce qui se vit dans l'unité.

Recenser et utiliser les ressources locales, pour favoriser la découverte et l'ouverture sur le monde environnant.

Développer les liens avec les autorités locales du lieu d'implantation de l'unité.

Expliquer la place de l'association et du scoutisme français dans le paysage éducatif.

Associer les intervenants nécessaires à la réalisation d'un projet d'activités.

### GÉRER LES DOMAINES ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'UNITÉ EN LIEN AVEC LE RESPONSABLE LOCAL DE L'ASSOCIATION.

Connaître les documents administratifs de l'association et savoir comment les utiliser.

Participer à l'élaboration et au suivi d'un budget d'année adapté au projet pédagogique.

Assurer une bonne gestion du matériel de l'unité.

Réunir tous les documents nécessaires et exigibles pour la conduite d'activités (fiche sanitaire, adhésion, assurances...).

### PRENDRE DU RECUL SUR SOI ET SON ACTION.

Assumer les responsabilités et les exigences liées à l'exercice de sa fonction.

Définir et respecter ses engagements en sein d'un projet collectif.

Se remettre en question, accepter les critiques et avoir la volonté de progresser.

Rendre compte de ses actions, de ses satisfactions et difficultés, de ses ressentis dans l'exercice de sa fonction.

Identifier ses atouts et ses manques dans l'exercice de sa fonction et définir ses besoins de formation pour acquérir de nouvelles compétences.